

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° de décision	Direction Action Economique
	16/11/2022	2022-405	

**Objet : Convention de mise à disposition de la salle Bossuet au sein de la Maison de l’Economie et de l’Emploi au Département de Seine et Marne pour la Maison Départementale des Solidarités de Meaux.**

**Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande du Département de Seine et Marne pour la Maison Départementale des Solidarités de Meaux concernant la mise à disposition d’une salle au sein de la Maison de l’Economie et de l’Emploi sise 12 boulevard Jean Rose à Meaux, dans le cadre d’une journée aux aidants familiaux de personnes âgées ou handicapées—Journée de rencontre avec les services.

## DECIDE

**ARTICLE 1** – Est autorisée la signature d’une convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et le Département de Seine et Marne pour la mise à disposition de la salle Bossuet au sein de la Maison de l’Economie et de l’Emploi le 11 Octobre 2022 de 13h00 à 17 h 00 pour la Maison des Solidarités de Meaux.

**ARTICLE 2** – La mise à disposition de la salle Bossuet est consentie à titre gracieux.

**ARTICLE 3** – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 15 NOV. 2022

Le Président,



Jean-François COPÉ